Envoyé en préfecture le 22/04/2024 Reçu en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/202 Publié le



ID: 031-213103583-20240411-2024_03_13-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE *****

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Montastruc-la-Conseillère Séance ordinaire du 11 avril 2024

Convocation envoyée le 31 mars 2024

Nombre d'Élus.....23

Nombre de présents......16

Nombre de procurations...7

Nombre d'absents......0

Délibération N° 2024 03 13

Objet : Cuisine Centrale : affectation du résultat de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

<u>Présents</u>: CAPEL Jean-Baptiste, MILLET Véronique, LASKIER William, PEREZ Serge, MESTDAGH Vincent, CHAUBET Sandrine, DU LAC Agnès, GRELET Sandrine, LALANNE Philippe, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Herbé, JACOMINO Pierre, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal, CADOZ Patricia, GAUTIER Médéric

Procurations:

Nathalie BACHELET donne pouvoir à Hervé SAINGIER

Mireille LAURENS donne pouvoir à Vincent MESTDAGH

Daniel FORTIER donne pouvoir à Philippe LALANNE

Marjorie MAUCOUARD donne pouvoir à Sandrine CHAUBET

Mania LE NIVET donne pouvoir à William LASKIER

Jean RIUS donne pouvoir à Adeline GUIBERT

Nabila SENHADJI donne pouvoir à Patricia CADOZ

Secrétaire de séance : Sandrine CHAUBET

Monsieur William LASKIER, Adjoint aux Finances, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter, conformément à la législation sur la comptabilité M 14, les excédents ou déficits de fonctionnement de l'exercice 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Vu le compte de gestion du receveur municipal,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 9 486.61€

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

9 486.61€

B Résultat antérieur reporté

0 €

C Résultat à affecter (A+B) –Hors reste à réaliser

9 486.61€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 13 831.20€

Résultat d'investissement

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

D Solde d'exécution d'investissement

E Report Antérieur 2022

F Restes à réaliser en dépenses

G Résultat cumulé investissement (D+E-F)

- 13 831.20€

0€

- 13 831.20€

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article unique : Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Report en investissement D 001:

13 831.20 euros

Report en fonctionnement R 002:

9 486.61 euros

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23

Le Maire

Jean-Baptiste CAPEL